

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, G.DOZ (+ proc de R. MOULIN), A. BASTIDE (+ proc de A. LOYET), S. CIVIER, J. DURIEU, P. GAILLARD, G. JALADE, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+proc de J. SEBASTIEN), G. SAUCLES, J. DAURY, J. SOUBEYRAND (+ proc de JY. PONTHIER), M. MEISS, M. GUYON, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+ proc de M. DUBOIS), S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT
Mesdames F. DUMAS (+proc de F. NOGIER), MN. DURAND (+proc de M. BOUSCHON), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 39

Procurations : 10

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 5/04/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, et Mesdames M. ALLAMEL et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants

Objet : MARCHÉ 2019-10 Aménagement d'une aire de sport et de loisirs à VESSEAUX (lots 2ter et 10ter)

Le Président rappelle en la présente séance l'attribution des lots relatifs aux marchés 2018-17 et 2019-05 pour le programme de travaux visant en l'aménagement d'une aire de sport et de loisirs à VESSEAUX.

Ainsi, une **consultation supplémentaire (la troisième)** a dû être publiée concernant les lots :

LOT 02ter - MACONNERIE / GROS-OEUVRE

LOT 10ter - PLOMBERIE / SANITAIRES / CVC

La consultation a eu lieu du 22/03/2019 au 04/04/2019. L'analyse des offres, le 9 avril 2019 a permis de classer les offres reçues comme suit :

LOT 2ter	OFFRE DE BASE HT	Classement
PRO ARDECHE TP	124 379.70 €	1
TOGNETTY	147 744.37 €	2
SAS GONTIER	149 081.01 €	3
LOT 10ter	OFFRE DE BASE HT	
ESTEVE FRERES	29 339.00 €	1

Il est demandé à l'assemblée d'attribuer les lots 2ter et 10 ter, aux candidats arrivés en première position du classement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise le Président à la signature des marchés à intervenir avec**

- Lot 2ter : PRO ARDECHE TP pour un montant HT de 124 379.70 € ;
- Lot 10ter : ESTEVE FRERES pour un montant HT de 29 339.00 €.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 avril 2019
Le Président, Louis BUFFET

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190411-DEL11042019-05-DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019